



Refus de prise en charge SAV ? Garantie Fronius via Oscaro Power

Par Mick3131

Bonjour à tous,

Je sollicite votre aide concernant un litige avec le service après-vente de la société Fronius, suite à l'achat d'un équipement photovoltaïque en 2021 via la société Oscaro Power (aujourd'hui en liquidation judiciaire).

Voici les faits :

En 2021, j'ai acheté un onduleur Fronius dans le cadre de l'installation de panneaux solaires, via Oscaro Power.

En octobre 2024, l'appareil est tombé en panne.

Avant la liquidation d'Oscaro Power (liquidation effective début février 2025), Fronius avait confirmé la prise en charge de la réparation au titre de la garantie, dans un échange datant du 31 janvier 2025.

Le 19 février 2025, une tentative d'envoi de la pièce défectueuse a eu lieu sans numéro de suivi, sans préavis de livraison, ni avis de passage laissé ? ce qui m'a empêché de réceptionner ou récupérer le colis.

Depuis, j'ai relancé à plusieurs reprises le service après-vente de Fronius, qui refuse la prise en charge, arguant que le distributeur (Oscaro Power) est en liquidation. Malgré une mise en demeure envoyée par email, je ne reçois plus aucune réponse de leur part.

Je suis donc dans une impasse et j'aimerais savoir quels sont mes recours à ce stade.

Dois-je :

envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) à Fronius France ou à la maison mère ?

saisir le tribunal de proximité ?

ou dois-je me résigner à ne plus compter sur leur prise en charge, malgré la garantie initialement confirmée ?

Merci par avance pour vos retours et conseils.

Bien cordialement,

Par hideo

Bonjour,

C'est à la maison mère qu'il faut envoyer le recommandé AR.